

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

### DATE CONVOCATION

31 août 2023

### DATE D'AFFICHAGE

31 août 2023

### Nombres de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 5 SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BARRIER, M. BELFORT, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, Mme GUYON, Mme JODEAU BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. DEGOULET donne procuration à M. Fabien LECERF,  
M. FIMIEZ

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

### 6. Convention de participation à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants

#### Délibération DE05-05092023

Il s'agit de valider ou non l'adhésion annuelle de la commune à l'association POLLENIZ et la participation à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants proposée via un devis chiffré par rapport au nombre de captures réalisées en 2022, complété d'une convention. Cette participation est mutualisée entre sept communes, Chaufour Notre Dame, Etival Lès-le Mans, Fay, Louplande, Pruillé le Chétif, Saint Georges du Bois et Voivres Lès-le Mans. Le devis est divisé en deux parties. Première partie : frais de participation à la coordination et l'animation de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques envahissants répartis proportionnellement au nombre d'habitants de Voivres soit 86,53 euros HT et deuxième partie : défraiement des piègeurs estimatif soit 216,00 euros HT pour 72 ragondins piégés en 2022 sur Voivres.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord pour régler le devis d'un montant de 302,53 euros HT et de signer la convention, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 11 septembre 2023

Le Maire  
Martine COUET



Le secrétaire de séance  
Fabien LECERF